

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 mai 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICH - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir Mme DILLENSEGER) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HOUPERT (pouvoir Mme OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. DECOMBARD - Mme DURNERIN - M. ROZOY - M. BONORON - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Année 2020 - Soutien financier de la Ville à des athlètes dijonnais - Contrats de partenariat

Mme TOMASELLI expose :

Mesdames, Messieurs,

En 2019, la Ville a apporté, dans le cadre de contrats de partenariat, son soutien financier à trente-neuf athlètes, licenciés dans 18 clubs sportifs dijonnais et 16 disciplines différentes.

En contrepartie, les intéressé(e)s ont véhiculé le nom et l'image de la Ville dans chacune des compétitions auxquelles il(elle)s ont participé tout au long de l'année 2019.

Pour cette année 2020, afin de renforcer la notion de « haut niveau », les athlètes doivent impérativement figurer sur les listes ministérielles pour bénéficier du soutien financier de la Ville. Ainsi, sur les vingt-trois renouvellements sollicités, il est proposé de répondre positivement à quatre athlètes féminines et sept athlètes masculins dans les conditions décrites dans le tableau n°1 joint au rapport.

Par ailleurs, il est proposé d'accorder, dans le même cadre, le soutien financier de la Ville à sept nouvelles sportives et sept nouveaux sportifs qui apparaissent comme de réels espoirs dans leurs disciplines respectives et qui devraient porter dignement les couleurs de Dijon cette année.

Il est à noter l'apparition de l'activité karaté ainsi que l'intégration d'un athlète handisport pratiquant à la fois le basket et le rugby fauteuil, ainsi qu'une danseuse et un danseur de Hip-Hop. Les conditions de cette collaboration sont décrites dans le tableau n°2 annexé au rapport.

La répartition des sommes attribuées aux athlètes pour 2020 a été établie en fonction de l'appartenance aux différentes listes ministérielles, à savoir :

Liste ELITE : 1 500 €

Liste SENIOR / RELEVE / JEUNE: 1 250 €

Liste ESPOIRS : 1 000 €

Liste COLLECTIFS NATIONAUX : 750 €

Pour mémoire, lors de sa séance du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal avait décidé d'accorder le soutien de la Ville de Dijon à 7 sportif(ve)s de haut-niveau afin de leur permettre de se préparer au mieux et de mettre ainsi toutes les chances de leur côté de participer à Tokyo 2020.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de confier aux athlètes présenté(e)s dans les tableaux n° 1 et 2 annexés au rapport, dans le cadre de contrats de partenariat, la mission de promouvoir le nom et l'image de la Ville ;

2 - m'autoriser à signer les contrats à conclure entre la Ville et ces athlètes, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ